

Évreux, le 16 mars 2023

Madame la Présidente,

L'année 2023 voit l'installation et la mise en place des nouvelles instances issues de la loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019, qui affaiblit les droits, garanties des personnels et fragilise leur défense.

La conception du dialogue social qu'elle véhicule est très en deçà des urgences sociales, et démontre une fois encore que l'État employeur cherche, avant tout, à réduire les phases de discussions et de concertations, et à minimiser toutes formes de négociations, sauf à les enfermer dans un carcan d'accord collectif.

Faisant preuve de son non-sens de l'anticipation, la Direction Générale de l'Administration et de la Fonction Publique (DGAFP) n'a pas jugé opportun de mettre à disposition tant des administrations que des élu-es que nous sommes, les outils permettant d'enclencher dès le 1<sup>er</sup> janvier 2023 le bon fonctionnement des nouvelles instances.

Ainsi, l'annonce d'un projet type de règlement intérieur pour les CSA qui sera présenté au courant de ce mois est tout simplement inacceptable. Pour Solidaires Finances Publiques, la mise en place d'une nouvelle instance, et a fortiori le CSA, doit, quoi qu'il en soit et quoi qu'il en coûte, s'appuyer sur des règles et des pratiques plus favorables que celles qui émaneront du RI de la DGAFP.

L'absence de règlement intérieur ne doit pas être prétexte pour la Direction locale de convoquer un CSAL sans un minimum de respect des délais de communication des documents de travail et, de ce fait, des représentant-es du personnel. Ainsi, les documents ont été transmis tardivement, le jeudi 9 mars au soir, soit 6 jours avant la présente instance. À défaut d'un actuel règlement intérieur, nous vous rappelons l'article 4 du règlement intérieur du CTL : *« Les convocations sont, sauf cas d'urgence, adressées aux membres titulaires du comité quinze jours avant la date de la réunion. Elles sont accompagnées de l'ordre du jour de la réunion et, autant que possible, des documents qui s'y rapportent. S'ils ne peuvent pas être transmis en même temps que les convocations et l'ordre du jour, les documents qui se rapportent à cet ordre du jour doivent être adressés aux membres titulaires du comité au moins huit jours avant la date de réunion. »*

Nous estimons également qu'il est nécessaire que les pratiques qui antérieurement s'appliquaient dans les CTL et CHSCT demeurent. Ce sont des acquis qui ne doivent pas être perdus.

Nous souhaitons également vous rappeler nos propos lors du dernier CTL de notre Direction en novembre 2022 : *« Quel que soit le résultat des prochaines élections professionnelles, et nous faisons ici le souhait d'une forte participation, nous siégerons*

*dans la prochaine instance, le CSA, en faisant le souhait, là aussi, que les futurs débats soient utiles. Cela passera en premier lieu par un réel respect des sujets à aborder, tant sur l'organisation des services que sur les conditions de vie au travail ou les garanties des personnels. Cela passera par de la transparence et un respect effectif du dialogue social et de celles et ceux qui le conduisent. Cela passera par une volonté de mettre les sujets sur la table en amont avec une véritable place au dialogue. Cela passera par une volonté de donner du « grain à moudre » pour répondre aux revendications. ». Aujourd'hui, nous sommes loin du compte.*

Dans tous les cas, Solidaires Finances Publiques, au plan national comme au plan local, mettra tout en œuvre pour faire vivre et avancer les revendications des agent·es de la DGFiP dans toutes les instances de dialogue social, et par tous les moyens que nous jugerons adaptés.

Enfin, nous ne pouvons conclure cette lettre ouverte sans aborder l'actualité générale. Notre instance se tient dans une période historique de mobilisation sociale pour refuser la contre-réforme des retraites que veut imposer le gouvernement au mépris de son rejet massif par la population. Ce combat qui se poursuit est celui de l'aspiration à bien vivre au-delà d'une longue période de labeur qui use les corps et les esprits. Celui du droit à une retraite réelle et non théorique, mais surtout une retraite digne et respectueuse de l'engagement de toute une vie. C'est un combat majoritaire, pour le maintien de notre système par répartition, soutenu largement dans la population comme en témoignent toutes les enquêtes d'opinion depuis des semaines et la présence massive dans les rues des villes de France, quelle que soit leur taille. Alors que notre Direction compte un grand nombre d'agent·es « potentiellement » concerné·es par les impacts négatifs du projet du gouvernement, Solidaires Finances Publiques, avec l'ensemble des organisations syndicales du département et dans la dynamique nationale portée par nos organisations, s'est inscrit pleinement depuis le début de la mobilisation dans ce mouvement, et continuera à combattre ce projet anti-social quelle que soit l'issue parlementaire.

Vous aurez compris que lorsque nous siégerons, ce sera encore et toujours avec une grande exigence, celle d'obtenir la transparence et le respect que vos personnels méritent. Que nous siégerons encore et toujours avec la volonté de vous faire prendre en compte nos revendications et les aspirations des agentes et des agents.

Les élus de Solidaires Finances Publiques au CSAL de l'Eure

CSA : comité social d'administration

CSAL : comité social d'administration local

CT : comité technique

CTL : comité technique local

CHSCT : comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail